

Copie à publier aux annexes au Moniteur belge  
après dépôt de l'acte au greffe

Déposé / Reçu le

16 AOUT 2024

au greffe du tribunal de l'entreprise  
francophone de Bruxelles



\*24125199\*

le,

N° d'entreprise : 0719 264 502

Nom

(en entier) : BOCQFIN

(en abrégé) :

Forme légale : Société à responsabilité limitée

Adresse complète du siège : Square Vergote 19 - 1200 Woluwe-Saint-Lambert

Objet de l'acte : Démission - Nomination - Procuration

(extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires en date du 28 mai 2024)

1. Fin du mandat d'administrateur de Monsieur Philippe LHOEST

L'assemblée générale prend acte, avec effet immédiat, de la fin du mandat d'administrateur de Monsieur Philippe LHOEST et lui accorde, dans la mesure la plus large possible, la décharge pour l'exercice de ses fonctions d'administrateur jusqu'à ce jour.

2. Nomination de la société à responsabilité limitée ADVANCED GLOBAL ASSET MANAGEMENT en qualité d'administrateur.

L'assemblée générale décide de nommer en qualité d'administrateur de la Société, la société à responsabilité limitée ADVANCED GLOBAL ASSET MANAGEMENT (BCE n° 0870.913.510), dont le siège social est sis à l'avenue Kamerdelle, n° 74 à 1180 Uccle, et dont le représentant permanent est Monsieur Philippe LHOEST, domicilié à l'avenue de l'Espinette Centrale, n° 21A à 1640 Rhode-Saint-Genèse.

Le mandat court à partir de ce jour pour une durée indéterminée.

4. Pouvoirs

L'assemblée générale donne tous pouvoirs à Me Thomas Derval, Me Esra Güler, Me Maroun Hobeika ou tout autre avocat du cabinet Simont Braun, établi à l'avenue Louise n° 250/10, à 1050 Bruxelles chacun agissant seul, pour accomplir toutes les formalités de publication aux Annexes du Moniteur belge, la mise à jour de l'inscription de la Société à la Banque Carrefour des Entreprises et, à cette fin, signer tous documents, accomplir toutes démarches utiles et, d'une manière générale, faire tout ce qui est nécessaire.

Thomas Derval  
Mandataire

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 26/08/2024 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers  
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).